

BAC PRO ROC

Réalisation d'ouvrages chaudronnés

Gestion de production, préparation et réalisation de fabrications...

24 mois dont 18 mois en entreprise

Le métier

Le réalisateur d'ouvrages chaudronnés fabrique des pièces et des ensembles de :

- plate-forme offshore
- matériels roulants (TGV, mètre...)
- matériels flottants (bateau...)
- tôlerie industrielle (armoire électrique...)
- tôlerie de précision (boîtier électronique...)
- construction mécano-soudé (charpente métallique...)
- tuyauterie industrielle (centrale électrique, gdf...)
- aéronautiques et spatiales
- appareil à pression (chimie, pétrole...)

La formation s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un BEP technique, professionnel ou technologique.

Les jeunes sortant de 3^e ou en seconde peuvent préparer ce diplôme en 3 ans (nous consulter).



Public

•La formation s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un BEP technique, professionnel ou technologique.

Les jeunes sortant de 3^e ou en seconde peuvent préparer ce diplôme en 3 ans (nous consulter).

•Salariés d'entreprise ou demandeurs d'emploi longue durée avec expérience professionnelle dans le domaine concerné.

Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

Programme

- préparation d'une fabrication
- réalisation d'une fabrication
- gestion de production
- mathématiques, sciences physiques
- français, histoire-géographie
- anglais

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.

Alternance

La pédagogie est organisée en alternance.

Des phases en entreprise et en centre de formation se succèdent pour intégrer la formation et acquérir les savoirs liés à l'exercice du métier.

Validation

La formation est validée par un Baccalauréat professionnel en réalisation d'ouvrages chaudronnés délivré par l'Education Nationale.

Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

Le contrat d'apprentissage

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.